

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 25 octobre 2019**

L'an 2019, le 25 Octobre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni en mairie, salle de réunion du rez-de-chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gilbert ETIEVE, Maire, en séance ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/10/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/10/2019.

**Présents** : M. ETIEVE Gilbert, M. COUDRAT François, Mme CHAPUIS Yvette, Mme PAJON Danièle, Mme GUILLON Chantale, M. HABERT Matthieu, Mme LAURENT Juliette.

**Excusés ayant donné procuration** : /

**Excusés** : M. BOUTEILLE Frédéric, Mme DUPLAIX Isabelle, M. HERMSEN Stephan, M. MAURIAT Pierre.

**Absents** : M. DESCHAMPS Jean-Pierre, M. DEZ Emmanuel

**A été nommée secrétaire** : Mme LAURENT Juliette

**Ordre du Jour** :

- Budget Commune : Décision modificative n° 6
- Transformation d'un local en 3<sup>ème</sup> lieu : Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

**Délibération n°1949 – Budget Commune – Décision modificative n°6**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative ci-dessous du budget de la commune en vue de régler la facture d'acquisition d'un broyeur pour les accotements.

Intitulés	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Charges à caractère général	011	615221	- 7 000 €			
		615231	- 5 000 €			
Virement à la section d'investissement	023	023	+ 12 000 €			

Intitulés	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Immobilisations en cours	21	21578	+ 12 000 €			
Immobilisations corporelles				021	021	+ 12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision budgétaire présentée comme ci-dessus.

***Arrivée de M. BOUTEILLE Frédéric qui prend part à la séance.***

### **Délibération n°1950 – Transformation d'un local en 3ème lieu : Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre**

Lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2019, dans le cadre du projet de création d'une médiathèque Troisième lieu, il a été décidé de confier une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Cher Ingénierie des Territoires (délibération n°1934).

Suite à l'étude ENERGETIS réalisée dans le cadre de la politique Régionale d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments, il a été décidé de retenir le scénario 1 – Médiathèque seule pour la rénovation énergétique du bâtiment.

Vu l'étude Energetis réalisée par le cabinet Energio,

Vu le projet de programme transmis par Cher Ingénierie des Territoires et réalisé en concertation avec les utilisateurs,

Considérant qu'à ce stade du projet, il convient de valider le programme de l'opération (CIT-19-0089), ce document permettant de recenser les prescriptions et vœux de la maîtrise d'ouvrage en termes techniques et fonctionnels. Il servira de base à la consultation du maître d'œuvre ;

Le coût total prévisionnel de cette opération est de 100 000 € H.T. (études, honoraires, travaux, mobilier et équipements compris).

Il s'agit de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en application de l'article 2123-4 du Code de la Commande Publique. Il est proposé de lancer une consultation par publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme de l'opération ;
- Entérine le coût d'objectif des travaux évalués à 80 000 € H.T.
- Fixe la procédure de consultation par publicité
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en application de l'article 2123-4 du Code de la Commande Publique et à signer tous documents s'y référant.

Séance levée à 21h30